
Géorgie : l'ex-président Saakashvili demande à être traduit en justice

Description

L'ex-président géorgien Mikheil Saakashvili, arrêté le 1^{er} octobre à Tbilissi lors de son retour après 8 ans d'exil, a demandé le 22 octobre au gouvernement du Rêve géorgien de le traduire en justice afin, dit-il, qu'il puisse établir toute la vérité le concernant auprès de la communauté internationale et du peuple géorgien. Selon lui, si le gouvernement en place tarde à répondre à sa requête, c'est qu'il a peur de cette vérité. M. Saakashvili a été condamné en 2018 à 6 ans de prison pour abus d'autorité. Il a également été inculpé pour saisie illégale de biens, détournement de fonds, dispersion illégale de rassemblements et franchissement illégal de la frontière.

En grève de la faim depuis son arrestation, M. Saakashvili a accepté de voir des médecins le 20 octobre et de se soumettre à des traitements alors que la dégradation de son état physique alimentait les rumeurs. Dans une lettre transmise à son avocat, il se dit « *prêt à mourir* » pour sa cause mais souhaite préserver sa conscience et sa capacité de travail jusqu'à la fin.

L'ancien président affirme avoir décidé de rentrer en Géorgie pour aider le peuple à mettre fin à la gouvernance pro-russe du Rêve géorgien. Dès lors, il estime être le prisonnier à la fois du président russe Vladimir Poutine et du créateur du Rêve géorgien, Bidzina Ivanishvili. Désormais citoyen ukrainien, il dit espérer être libéré de prison avant le second tour des élections municipales géorgiennes du 30 octobre. D'ailleurs, il a appelé les émigrés géorgiens à rentrer au pays pour ce qu'il considère comme une bataille décisive.

Le Premier ministre géorgien Irakli Garibashvili, de son côté, a déclaré que l'ex-président tentait « *d'imiter Adolf Hitler* » mais se révélait un « *faux Hitler* ». D'ailleurs, selon lui, M. Saakashvili est un « *fake* » en toute chose, qu'il s'agisse des conditions de son retour ou de sa grève de la faim.

Sources : *Agenda.ge*, *RFE/RL*.

date créée

24/10/2021

Champs de Méta

Auteur-article : Elie Guilhem